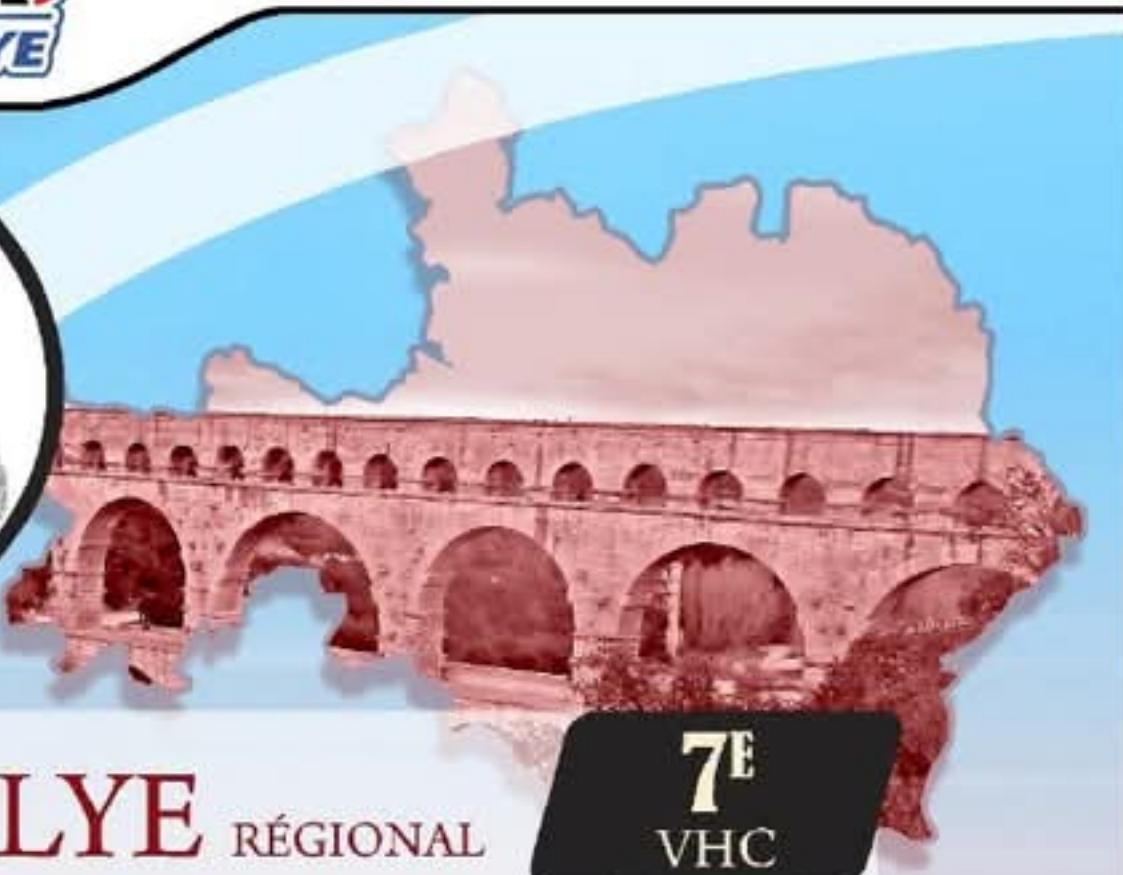




www.asa-gardcevennes.fr



Imprimé par nos soins



25^E
MODERNE

RALLYE RÉGIONAL

7^E
VHC

VINS DU GARD

REMOULINS - 22 / 23 MARS 2025



Réalisation graphique :
Jean-Marc ORIOL

Credit photo voitures :
RALLY'RÉGIONS

REGLEMENT

22 et 23
MARS 2025

25ème RALLYE REGIONAL DES VINS DU GARD

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et ouverture des engagements : Lundi 10 février 2025

Clôture des engagements : Lundi 10 mars 2025

Parution du carnet d'itinéraire : Dimanche 16 mars 2025

Dates et heures des reconnaissances et de distribution du carnet d'itinéraire : Dimanche 16 mars 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h. – Salle municipale- Rue des treilles- VALLIGUIERES et/ou le vendredi 21 mars 2025 de 14h à 18h.- Maison des associations – rue de l'ancien pont – 30210 REMOULINS

Vérifications des documents (vérifications administratives) : Dimanche 16 mars 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h. – Salle municipale- Rue des treilles- VALLIGUIERES et/ou le vendredi 21 mars 2025 de 14h à 18h.- Maison des associations – rue de l'ancien pont – 30210 REMOULINS.

Vérifications des voitures (vérifications techniques): Samedi 22 mars 2025 de 8h à 12h, avec heure de convocation, Parking du marché – la Madone à Remoulins

Heure de mise en place du parc fermé : Samedi 22 mars 2025 à partir de 8h, Parking du marché – la Madone à Remoulins

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 22 mars 2025 à 11h, Maison des associations à Remoulins.

Publication des équipages admis au départ : Samedi 22 mars 2025 à 13h.

Tableau d'affichage : Maison des associations et/ou Internet.

Départ de la 1^{ère} étape : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Samedi 22 mars 2025 à 13h30 (1^{ère} VHC – 1^{ère} moderne après dernière VHC)

Arrivée de la 1^{ère} étape : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Samedi 22 mars 2025 à 20h42 (1^{ère} VHC)

Départ de la 2^{ème} étape : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Dimanche 23 mars 2025 à 9h00 (1^{ère} VHC – 1^{ère} moderne après dernière VHC)

Arrivée de la 2^{ème} étape : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Dimanche 23 mars 2025 à 11h21 (1^{ère} VHC)

Vérifications finales : Dimanche 23 mars 2025 à partir de 11h21 au : Garage THERASSE et Fils – Zone de l'Arnède - 30210 Remoulins

Publication provisoire des résultats du rallye : Dimanche 23 mars 2025 - 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix : Parc d'arrivée à Remoulins, Dimanche 23 mars 2025, 1h après l'arrivée du dernier concurrent.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Gard Cévennes organise le 25^{ème} Rallye régional des Vins du Gard en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Auto Occitanie Méditerranée le 22/01/2025 sous le n° R2/2025 et par la FFSA sous le permis d'organiser n° 74.

Comité d'Organisation

Président : Eric CHATARD

Membres : Les membres de l'ASA Gard Cévennes

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Gard Cévennes, Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES

Téléphone : 04 66 29 15 38

Courriel : asa.gardcevennes@orange.fr

Permanence du Rallye : Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES

Maison des associations, Rue de l'ancien Pont, 30210 REMOULINS du Samedi 22 Mars 2025 à partir de 8h au

Organisateur technique

Nom : ASA Gard Cévennes
 Adresse : Impasse du Doubs, Boulevard périphérique Sud, 30900 NIMES
 Téléphone : 04 66 29 15 38
 Courriel : asa.gardcevennes@orange.fr

1.1P. OFFICIELS

FONCTIONS	NOMS	LICENCE N°
Président du collège des commissaires sportifs	Jean Christophe LEROY	5492
Commissaires Sportifs	Alain BASTID	155491
	Jean François PASCAL	2806
Directeur de Course	Marc DUCARTERON	9003
Directeurs de Course Adjoint au PC	Carmen BELCHI	8747
	Nathalie CHANTAGREL	9549
Secrétaire du PC	Maryline DUCARTERON	6840
Directeurs de Course Adjoint délégués aux ES	Patrick PELAT	1413
	François ANDREANI	132975
Directeur de course voiture tricolore	Jean Luc DEVRIESE	37766
Directeur de course voiture damier	Ernest DIBERARDINO	7100
Médecin Chef	Michel ROMIEU	9031
Commissaire Technique responsable	Jean Michel OTTAVI	1534
Commissaires Techniques	Christian MANGEMATIN	6507
	Yves PERRIER	54790
	Klnt MICHAUD	345460
	Jean Louis CANEL	50539
	Joël ROQUES	3711
Chargés des relations concurrents (CRAC)	Magali VIDAL	179595
	Véronique CARBOU	119788
Juge de Faits	José GISPER	3184
	Jean Pierre PINET	182439
Responsable sécurité	Eric CHATARD	35513
Classement informatique	Nicolas RENARD	199509
Chronométreurs	Marc CADENAT	258651
	Emmanuelle CADENAT	349133
	Michelle DEGARDIN	197168
	Mickael GUIET	298603
	Jack ARNAUD	17635
	Gisèle ARNAUD	235754
	Sandrine JACCHERI	150675
	Jackie MARIOTTI	235205
Chargé des relations avec la presse	Patrice MARIN	173947

1.2P. ELIGIBILITE

Le 25^{ème} Rallye régional des vins du Gard compte pour la Coupe de France des rallyes 2025 (coef.2), le championnat des rallyes de la ligue Occitanie-Méditerranée 2025, le challenge ASA Gard Cévennes 2025.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu : Dimanche 16 mars 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h. – Salle municipale- Rue des treilles- VALLIGUIERES et/ou le vendredi 21 mars 2025 de 14h à 18h. - Maison des associations – rue de l'ancien pont – 30210 REMOULINS.

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 22 mars 2025 de 8h à 12h, Parking du marché – la Madone à Remoulins

Les vérifications finales seront effectuées : Garage THERASSE et Fils – Zone de l'Arnède - 30210 Remoulins le dimanche 23 mars 2025 à partir de 11h21.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 25^{ème} rallye régional des vins du Gard doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 10 mars 2025.

Les concurrents recevront une confirmation d'engagement par mail.

Une heure de convocation (Créneau-horaire) pour les vérifications techniques leur sera remise.

Le non-respect du créneau horaire sera pénalisé selon les Prescriptions générales de la FFSA (V-Vérifications, A-Généralités)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures modernes + 30 VHC soit un total maximum de **180** voitures pour les deux rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés à :

- **Avec la publicité facultative des organisateurs : 320 €**
- **Équipage complet ASA Gard Cévennes avec la publicité facultative des organisateurs : 280 €**
- **Un membre équipage ASA Gard Cévennes avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €**
- **Sans la publicité facultative des organisateurs : engagement X2**

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques d'engagement ne seront encaissés qu'à compter du Lundi 24 mars 2025

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE - Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans REMOULINS, sur les parkings figurants sur le plan joint à la convocation et fourni avec le carnet d'itinéraire.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces - Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. IDENTIFICATIONS DES VOITURES - Conforme au règlement standard FFSA.

... A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.2.4 du règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 25^{ème} Rallye régional des vins du Gard représente un parcours total de 185,28 km dont 39,1 km d'ES.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections, le Samedi 22 mars 2025 et 1 étape d'1 section le Dimanche 23 mars 2025.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,1 km.

Samedi 22 mars 2025 - ES1/3: 6,5 km, ES2/4: 4,1 km soit 10,6 km d'ES à faire 2 fois. (soit 21,2 km d'ES)

Dimanche 23 mars 2025 - ES 5 : 12,6 km et ES 6 : 5,3 km soit 17,9 km d'ES à faire 1 fois. (soit 17,9 km d'ES)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" du carnet d'itinéraire.

6.2P. RECONNAISSANCES - Conforme au règlement standard FFSA. - 3 passages autorisés par ES.

6.2.6P. Dates et heures des reconnaissances et de distribution du carnet d'itinéraire : Dimanche 16 mars 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h. – Salle municipale- Rue des treilles- VALLIGUIERES et/ou le vendredi 21 mars 2025 de 14h à 18h.- Maison des associations – rue de l'ancien pont – 30210 REMOULINS

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.5.18.1 Les signes distinctifs des Commissaires sont conformes au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL - Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS - Conforme au règlement de la coupe de France 2025 des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera au podium d'arrivée à Remoulins, Dimanche 23 mars 2025, 1h après l'arrivée du dernier concurrent.

Les chèques des prix seront expédiés par courrier à l'adresse figurant sur la demande d'engagement après encaissement du montant des droits.

Seront récompensés les 3 premiers du classement général :

1 ^{er}	320€
2 ^{ème}	260€
3 ^{ème}	200€

Seront récompensés les premiers de chaque classe si au moins 2 partants dans la classe : 60€, le premier équipage entièrement féminin si au moins 2 équipages complets féminins partants : 100€, Les prix ne sont pas cumulables.

Les équipages classés recevront une coupe, des commissaires recevront une coupe.